

L'A.P.E.



LA FORESTERIE,

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Il s'agit de l'association des parents d'élèves du collège. Elle regroupe des parents élus par les familles pour :



MISSION 1



Être un relais et un médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement.

MISSION 2

Donner son avis et émettre des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement.



MISSION 3



Faire partie des instances de représentations : conseil de classe, conseil d'administration, commission éducative, conseil de discipline.

POUR NOUS RENCONTRER :

Assemblée Générale
Lundi 25 septembre 2023, à 20h
au collège



POUR ELIRE VOS REPRESENTANTS :



Vendredi 13 octobre 2023
(vote par correspondance dans les
jours précédents)

source :

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants-des-parents-d-eleves>



LES CONSEILS ET COMMISSIONS

LE CONSEIL DE CLASSE

Il est chargé du suivi individuel des élèves et de la vie de la classe. Composé de membres du personnel de l'établissement, de deux délégués d'élèves et de deux représentants des parents d'élèves, il se réunit 3 fois par an. Il examine les résultats scolaires individuels des élèves, propose un bilan, donne des conseils et un avis sur les vœux d'orientation exprimés par les familles et les élèves.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vote le règlement intérieur de l'établissement. Il donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

LA COMMISSION EDUCATIVE

Elle examine la situation d'un élève qui ne respecte pas les règles de vie dans l'établissement et recherche une réponse adaptée avec la famille.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Il se réunit pour des faits graves (insultes ou violences envers un personnel ou un autre élève, etc.) et sanctionne l'élève qui n'a pas respecté le règlement intérieur. Il peut prononcer l'exclusion d'un élève.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS :**

apelaforesterie@laposte.net